

Les résolutions de la défense adoptées à la dernière session de la Conférence sont réaffirmées.

Voici ce qui avait été affirmé à la Conférence précédente :

La Conférence affirme qu'il est nécessaire de pouvoir à la défense des territoires et du commerce des nombreux pays qui forment l'Empire britannique. Sous ce rapport, la Conférence reconnaît expressément qu'il est du devoir des parlements des diverses parties de l'Empire, sur recommandation de leur Gouvernement respectif, de déterminer la nature et l'étendue des mesures qu'ils devront prendre.

Il y eut une autre conférence, en 1930, si je ne me trompe, à laquelle assistait M. Bennett. J'en ai parcouru les procès-verbaux sans pouvoir trouver quoi que ce soit qui modifie d'une façon ou d'une autre l'attitude prise aux conférences précédentes touchant les relations interimpériales. Une conférence économique eut lieu à Ottawa en 1932, mais on n'y aborda point la question des relations constitutionnelles interimpériales. Il y eut une autre conférence à Londres en 1937, année du couronnement. J'avais de nouveau l'honneur, en même temps que d'autres, de représenter le Canada à cette conférence. Les affaires étrangères, la défense et les questions constitutionnelles figuraient au programme des délibérations. J'ai un rapport de cette conférence, et touchant les affaires étrangères et la défense, le président faisait la déclaration que voici :

Bien que nous ayons à discuter d'autres sujets importants, il est convenu que les questions de politique étrangère et de défense seront nos principaux sujets de délibération, et c'est juste.

Au cours des délibérations, on a souligné l'intérêt qu'il y aurait à étendre le procédé de communication et de consultation entre les gouvernements respectifs en vue de la coordination des programmes politiques. La Conférence a dressé un compte rendu de ses délibérations au sujet des affaires étrangères, et voici le passage pertinent :

Bien que l'on ne se soit nullement évertué à formuler des engagements auxquels, du reste, il n'aurait pu être donné suite tant qu'ils n'auraient pas été approuvés et confirmés par les gouvernements respectifs, les représentants des gouvernements intéressés se sont trouvés d'accord sur plusieurs propositions d'ordre général . . . ils affirment leur intention de continuer à se consulter et à collaborer entre eux . . .

Et, au sujet de la défense :

La Conférence a étudié attentivement la question de défense et a examiné les procédés par lesquels il serait possible aux gouvernements intéressés de collaborer aux mesures destinées à leur propre sécurité.

Les délibérations de la Conférence ont révélé l'existence d'un sentiment commun parmi les membres à l'effet que la sécurité de chacun des pays du Commonwealth pouvait être accrue par la collaboration en matière d'échange libre de renseignements techniques touchant l'état de

leurs forces navales, militaires et aériennes, par la continuation des dispositions déjà prises par certains d'entre eux en vue de se consulter quant à l'étendue de la défense des ports et par des mesures propres à assurer la collaboration en ce qui concerne la défense des communications et autres intérêts communs. La Conférence a reconnu, en même temps, que les divers parlements du Commonwealth britannique avaient seuls la responsabilité de déterminer le caractère et l'étendue de leur propre programme de défense.

A cette conférence, j'ai défini l'attitude du Canada au sujet des conférences impériales et du rôle qu'elles jouent dans le règlement des questions de politique. Je donne lecture de la déclaration que j'ai faite alors car, si je participais à une conférence de ministres au cours de l'année, comme cela se peut, je voudrais maintenir la même attitude :

On a bien défini le rôle d'une conférence impériale en disant qu'il s'agissait de déterminer si les divers gouvernements représentés, tout en conservant le droit de prendre des décisions et de poser des actes propres peuvent coordonner leurs programmes d'action de manière à s'aider les uns les autres et à assurer la paix mondiale. Son but n'est pas de formuler ou de proclamer des programmes d'action. Elle trouve sa valeur, comme les autres conférences impériales d'ailleurs, dans le libre échange des renseignements et des opinions; dans la mise à la disposition des représentants des divers pays de données plus précises sur les problèmes, les difficultés, les aspirations, les attitudes des autres membres du Commonwealth des nations britanniques; et aussi dans le fait qu'elle fournit des renseignements directs et immédiats sur les éléments d'ordre national et personnel qui entrent dans le jeu des événements et que ni la correspondance ni les communications indirectes ne sauraient donner. A la lumière de ces nouveaux renseignements, les représentants de chaque pays, de l'avis de leurs collègues et aussi de leurs propres Parlements, sont mieux en état d'arrêter des lignes de conduite sur les questions dont la solution exige la coopération générale.

Il est clair qu'à toutes les conférences que j'ai mentionnées, on a nettement indiqué que les gouvernements et les parlements de tous les pays représentés formuleraient et décrèteraient eux-mêmes leurs propres politiques, mais qu'aux fins de consultation les conférences rendraient plus effectives les mesures de coopération dans la coordination des politiques. Il n'appartenait pas à ces conférences de formuler des programmes de politique.

Je me demande bien si ceux qui parlent de consultation, de collaboration et de coordination plus efficaces, sont capables de se rendre compte de l'importance de ce que nous avons accompli en ce sens, de l'existence au sein du Commonwealth des nations britanniques à l'heure présente des moyens les plus complets et les plus efficaces de consultation et de collaboration dans tous les domaines de la politique, qu'il s'agisse de politique extérieure ou de défense, de communi-

[Le très hon. Mackenzie King.]